



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE MAINE ET LOIRE

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Arrêté SEEF-CHASSE 2019 n°1934

**Renouvellement des commissions des
lieutenants de louveterie pour la période
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024.**

ARRETE

**Le Préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur**

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.427-1 à L.427-7, R 427-1 à R 427-4 ;

Vu l'arrêté du 14 juin 2010 relatif aux lieutenants de louveterie ;

Vu la documentation technique du 12 juillet 2019 relative aux lieutenants de louveterie ;

Vu l'arrêté préfectoral définissant les circonscriptions des lieutenants de louveterie dans le département de Maine-et-Loire ;

Vu les dossiers de candidature reçus par la direction départementale des territoires du 1^{er} septembre au 10 octobre 2019 ;

Vu l'avis du président de l'association départementale des lieutenants de louveterie ;

Vu l'avis du groupe informel départemental réuni le 21 novembre 2019 ;

Considérant les éléments fournis par les candidats lors des entretiens individuels organisés à la direction départementale des territoires,

Considérant la qualité des bilans des interventions des lieutenants de louveterie en place et le nombre d'opérations effectuées ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires,

ARRETE

Article 1^{er} : Les lieutenants de louveterie dont les noms suivent exerceront leurs attributions sur les circonscriptions indiquées, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024 :

1^{ère} circonscription

titulaire : M. Didier BOIGNE - "La Fuye" - 49140 SEICHES SUR LE LOIR
tel : 02 41 76 20 79 ou 06 81 66 67 55

2^{ème} circonscription

titulaire : M. Olivier de la BOUILLERIE - 24, route de Saumur - 49490 NOYANT VILLAGES
tel : 02 41 89 58 33 ou 06 09 62 25 82

3^{ème} circonscription

titulaire : M. Christel NOEL - "2 Bois Alliaume"- Nueil sur Layon – 49560 LYS HAUT LAYON
tel : 02 41 59 68 71 ou 06 30 67 39 78

4^{ème} circonscription

titulaire : M. Eric BARBE « La Trésorerie » - Louerre - 49700 TUFFALUN
tel : 02 41 59 68 10 ou 06 82 30 28 67

5^{ème} circonscription

titulaire : M. Jean-François BOCHEREAU - "Le Plessis" - 49360 MAULEVRIER
tel : 02 41 55 05 10 ou 06 80 88 09 73

6^{ème} circonscription

titulaire : M. Cyril ALBERT « 902, La Petite Brosse » - St Quentin en Mauves - 49110
MONTREVAULT SUR EVRE
tel : 02 41 63 95 92 ou 06 22 81 14 53

7^{ème} circonscription

titulaire : M. Didier HOUSSAY - "La Petite Picaudaie" - La Cornuaille - 49440 VAL D'ERDRE
AUXENCE - tel : 02 41 92 94 71 ou 06 30 91 09 65

8^{ème} circonscription

titulaire : Melle Anne Laure GUITAULT - « Le Crope » - 49140 MARCE
tel : 02 41 76 25 47 ou 06 73 98 63 10

9^{ème} circonscription

titulaire : M. Stéphane PORTIER - "Le Bois de Parnay » - 49390 VERNOIL LE FOURRIER
tel : 02 41 67 28 33 ou 06 72 90 63 33

10^{ème} circonscription

titulaire : M. Roger FOUCHEREAU - 16, avenue des Roses – 49370 BECON LES GRANITS
tel : 02 41 77 91 11 ou 06 22 53 22 65

11^{ème} circonscription

titulaire : M. Maxime SECHET - 46, rue des Bois de Mont » - 49680 VIVY
tel : 02 41 52 88 23 ou 06 74 75 99 29

Article 2 : En cas d'empêchement du titulaire d'une circonscription de louveterie, celui-ci pourra se faire remplacer, dans le cadre de ses compétences techniques, par l'un des autres lieutenants de louveterie désignés à l'article premier.

Article 3 : Les lieutenants de louveterie ne pourront entrer en fonction qu'après avoir fait enregistrer leur commission et l'acte de prestation de serment au greffe du Tribunal de Grande Instance.

Article 4 : Les lieutenants de louveterie s'engagent à informer l'administration de leurs opérations et à transmettre leurs compte-rendus dans les délais impartis.

Article 5 : La secrétaire générale de la préfecture, les maires, le directeur départemental des territoires, le directeur départemental de la sécurité publique, le commandant du groupement de gendarmerie de Maine-et-Loire, le président de la fédération départementale des chasseurs de Maine-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des intéressés. Le présent arrêté sera en outre publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Maine-et-Loire.

Fait à Angers, le 24 décembre 2019

Pour le Préfet absent,
la Secrétaire Générale de la préfecture

Magali DAVERTON

